

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CONSTRUCTION EUROPÉENNE VALUE

ISIN : FR0007027115

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

### Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un OPCVM dynamique recherchant à surperformer l'indice SBF 120 dividendes nets réinvestis, par le biais d'une allocation d'actifs basée principalement sur une sélection d'OPCVM ou FIA Actions des pays de l'Union Européenne à dominante française.

La stratégie d'investissement consiste à construire un portefeuille investi en totalité en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ayant en commun une philosophie d'investissement axée sur des critères qui privilégient de faibles multiples de capitalisation tels que : Actif Net Comptable, Valeur Entreprise / Chiffre d'Affaires (VE/CA), cours/bénéfice par action (PER), un endettement maîtrisé et une position concurrentielle affirmée. Il n'y a donc pas de stratégies particulières en termes de répartition sectorielle ou de taille de capitalisation.

En investissant sur des critères fondamentaux, les fonds sélectionnés affichent sur la durée, des performances supérieures à l'indice SBF 120 dividendes nets réinvestis.

L'actif du FCP sera exposé au minimum à 90% au risque action en investissant dans des OPCVM ou FIA de classification « Actions françaises », « Actions de pays de la zone euro » ou « Actions des pays de l'Union Européenne ». Les FIA représenteront au maximum 30% de l'actif.

Le FCP n'interviendra pas sur les marchés à terme ferme ou conditionnels.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra utiliser à titre accessoire :

- des OPCVM ou FIA de classification monétaire ;
- des opérations d'acquisition ou cession temporaire de titres ;
- des opérations de dépôts à terme.

L'OPCVM pourra recourir à des emprunts d'espèces dans le cadre de rachats massifs.

L'OPCVM est éligible au PEA, en conséquence, il investit principalement dans des instruments financiers sélectionnés sur les marchés actions européens (75% minimum).

**Type de fonds :** OPCVM - UCITS V

**Classification AMF de l'OPCVM :** Actions des pays de l'Union Européenne.

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats :** L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque semaine avant le vendredi 12h ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée de ce vendredi.

**Fréquence de valorisation :** Hebdomadaire, chaque vendredi ouvré à la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français. Dans le cas d'un vendredi férié ou fermé à la bourse de Paris, le FCP sera valorisé le jour ouvré précédent.

**Durée de placement recommandée :** Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en titres composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :**

**Risque de contrepartie :** L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

**Risque de perte en capital :** L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	4.43%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

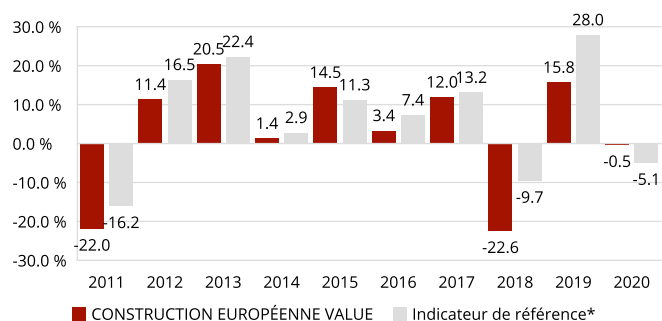
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

**Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 6 et 7 du prospectus, disponible à l'adresse [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).**

## Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

**Date de création de l'OPCVM :** 1998

**Date de création de la part :** 05/10/1998

**Devise de référence :** Euro

**Indicateur de référence :** SBF 120 à compter du 21/03/2011. Jusqu'au 20/03/2011, l'indicateur était le SBF 250.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

\*Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/02/2021.